

ÉVALUATION CONJOINTE PAR LA PLATEFORME
MULTI-ACTEURS NATIONALE CONFORMÉMENT AU
SYSTÈME DE SUIVI, D'ÉVALUATION, DE
REDEVABILITÉ ET D'APPRENTISSAGE (MEAL) DU
MOUVEMENT SUN

MODÈLE DE RAPPORT POUR 2018



(AVRIL 2017-AVRIL 2018)

REPUBLIQUE DU CONGO

À propos de l'évaluation conjointe de 2018

En communiquant ces informations, vous aidez le Secrétariat du Mouvement SUN (SMS) à mieux comprendre comment chacune des parties prenantes a contribué à l'évaluation conjointe de 2018 et à évaluer l'utilité de ce processus.

Participants

1. Est-ce que les groupes de parties prenantes suivants ont apporté une contribution spécifique à l'évaluation conjointe, que ce soit oralement ou par écrit ?

Groupe	Oui (fournir un chiffre)/Non (= 0)
Gouvernement	Oui - 15
Société civile	Oui - 3

Donateurs	-
Nations Unies	Oui - 4
Secteur privé	-
Monde scientifique et universitaire	Oui - 2
Autre (merci de préciser)	

2. Combien de personnes ont participé au processus d'évaluation conjointe ? 15

Indiquez le nombre de participants du sexe féminin et du sexe masculin : **6 femmes et 9 hommes**

Processus

3. Les données d'évaluation conjointe ont-elles été recueillies et/ou revues au cours d'une réunion en face-à-face ou dans le cadre d'échanges de courriels ?

Étape	Type d'échange
Collecte	Réunion <input type="checkbox"/> Courriels <input checked="" type="checkbox"/>
Revue, validation	Réunion <input checked="" type="checkbox"/> Courriels <input type="checkbox"/>

4. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, merci de joindre une photo.

Utilité

5. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, pensez-vous que les participants l'ont trouvée utile, voire même plus que le travail habituel de la plateforme multi-acteurs ?

Oui/Non

Pourquoi ?

Oui, la réunion a permis d'avoir un échange fructueux et de faire un bilan d'étapes .

Utilisation des informations par le Mouvement SUN

Veillez noter que ce modèle sera publié sur le site Internet du Mouvement SUN, sauf notification contraire faite au Secrétariat du Mouvement SUN. L'analyse des résultats de cette évaluation conjointe servira également à la rédaction du Rapport annuel d'avancement du Mouvement SUN 2018.

Grille de notation

S/O	Sans objet	Le marqueur de progrès ne s'applique pas au contexte actuel
0	Non commencé	Rien n'est en place
1	Commencé	La planification a commencé
2	En cours	La planification est terminée et la mise en œuvre engagée
3	Presque terminé	La mise en œuvre est terminée et les processus seront bientôt opérationnels
4	Terminé	Entièrement opérationnel/objectifs atteints/en cours avec suivi continu/validé/preuves fournies



PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun

Les plateformes ou mécanismes de coordination permettent aux parties prenantes d'œuvrer efficacement à l'amélioration de la nutrition. Ces plateformes permettent de réunir des parties prenantes spécifiques, elles peuvent aussi prendre la forme de plateformes multisectorielles et multi-acteurs, avec des membres d'horizons divers et permettent de nouer des liens avec des plateformes de parties prenantes spécifiques. Les plateformes peuvent être nationales et/ou locales et permettent souvent d'établir des liens entre les acteurs de ces deux niveaux. Les plateformes multi-acteurs sont considérées comme opérationnelles lorsqu'elles fournissent des résultats communs sur des problèmes de nutrition et qu'elles permettent de mobiliser et d'impliquer les parties prenantes concernées, d'aider les organismes nationaux dans leur prise de décision, d'aboutir à un consensus sur les intérêts communs et les recommandations et d'encourager le dialogue, au niveau local.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 1.1 : choisir/développer des mécanismes de coordination au niveau national

Ce marqueur de progrès examine la présence de plateformes ou de mécanismes multi-acteurs spécifiques à certaines parties prenantes et les liens entre eux. Les plateformes qui se concentrent sur le renforcement de la nutrition peuvent avoir été développées à partir de mécanismes existants ou avoir été récemment créées uniquement à cette fin.

NOTE FINALE 3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Existence de la note de service n°0077/PR-CAB-SGPR du 11 avril 2017 mettant en place le Comité Ad'hoc National de lutte contre la malnutrition en République du Congo. Le projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de l'Alimentation et de la Nutrition, a été révisé pour prendre en compte la primature. Il est en attente de promulgation.

Marqueur de progrès n° 1.2 : coordonner en interne et élargir l'adhésion/faire participer d'autres acteurs pour de plus fortes répercussions

Ce marqueur de progrès examine la coordination interne entre les membres, facilitée par la plateforme multi-acteurs ainsi que les efforts déployés pour intensifier l'influence collective par l'implication de nouveaux acteurs et parties prenantes, permettant ainsi d'augmenter le nombre d'acteurs. Il peut s'agir

entre autres de plateformes ou d'acteurs au niveau local, d'organisations communautaires ou encore de la branche du pouvoir exécutif du gouvernement.

NOTE FINALE 3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Le Comité Ad'hoc National de lutte contre la malnutrition mis en place est multisectoriel et multiacteurs. Tous les acteurs clés sont impliqués

Le projet de décret prévoit la création des structures décentralisées de la plateforme. En attendant la promulgation de ce décret, des discussions sont engagées avec les différents Conseils départementaux pour qu'ils prêtent une attention particulière aux questions de nutrition.

Marqueur de progrès n° 1.3 : contribuer/s'engager au sein de la plateforme multi-acteurs

Ce marqueur de progrès permet de savoir si la plateforme multi-acteurs encourage, au niveau national, la collaboration entre les parties prenantes sur les problèmes les plus pertinents des programmes de nutrition ainsi que sur l'engagement et le suivi. Si jugées pertinentes, les interactions au niveau locales seront également traitées.

NOTE FINALE 3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

La mise en œuvre de la feuille de route de 2017 à 2018 a abouti entre autres avec l'élaboration des outils stratégiques à l'implication de toutes les parties prenantes.

Les membres du Comité Ad'hoc National de lutte contre la malnutrition, jouent un rôle dans le plaidoyer au niveau de chaque ministère et institution.

Marqueur de progrès n° 1.4 : suivre, rédiger des rapports et mener une réflexion critique sur ses propres contributions et réalisations

Ce marqueur de progrès indique si la plateforme multi-acteurs procède à un suivi des actions convenues par chaque acteur et partie prenante, si elle rédige des rapports sur leur mise en œuvre et si leur contribution aux progrès collectifs de la plateforme multi-acteurs permet d'atteindre les objectifs prioritaires fixés. Il prend en compte la capacité de la plateforme multi-acteurs à encourager la prise de responsabilité.

NOTE FINALE 4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Chaque membre du Comité Ad'hoc National de lutte contre la malnutrition, fait un suivi de la mise en œuvre des interventions de la nutrition et adresse un rapport

Marqueur de progrès n° 1.5 : maintenir l'impact politique de la plateforme multi-acteurs

Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure une approche multi-acteurs et multisectorielle de la nutrition est reconnue comme une priorité nationale et est institutionnalisée par toutes les parties prenantes.

NOTE FINALE 3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Le mécanisme de la plateforme multisectorielle est intégré dans les documents de politiques nationales d'orientation telles que le Plan de développement national auquel sont inclinés le Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle, le Cadre stratégique multisectoriel de lutte contre la malnutrition.

Principale contribution de chaque partie prenante au processus n° 1

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	Appui du SNU (UNICEF, PAM, OMS, FAO) au gouvernement à travers le cadre de résultats commun UNDAF
Donateur	
Secteur privé	
Organisation de la société civile	Contribution technique des ONG (CONADEC, MDA, Terre Sans Frontière)

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018)

POUR LE PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition à l'échelle nationale)

Validation de la feuille de route

Révision du projet de décret

Elaboration et validation Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN)

Réunion de la Côte d'Ivoire : Point focal SUN-Congo nommé champion de la Nutrition



PROCESSUS N° 2 : garantir un cadre politique et juridique cohérent

L'existence d'un cadre politique et juridique cohérent doit permettre de guider et d'orienter le travail collaboratif des parties prenantes visant une amélioration des résultats nutritionnels.

Des politiques, des lois et des stratégies à jour sont essentielles pour éviter les conflits d'intérêts entre les différents types d'acteurs impliqués dans une question sociétale aussi complexe que la nutrition. Ce processus tente surtout de créer un environnement juridique et politique propice.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 2.1 : analyser en permanence les politiques et législations en vigueur dans le domaine de la nutrition

Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure les législations et politiques de nutrition existantes (qu'elles soient spécifiques à la nutrition ou qu'elles y contribuent) sont analysées à l'aide de processus consultatifs multisectoriels et avec la contribution de diverses parties prenantes, notamment d'organisations de la société civile. Il indique la présence de documents d'inventaire et d'analyses contextuelles continues pour guider et orienter l'élaboration de politiques.

NOTE FINALE 4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

La plateforme a contribué à l'élaboration de la PNSAN et au PND 2018-2021

Marqueur de progrès n° 2.2 : s'engager en permanence dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion de cadres politiques et juridiques pertinents

Ce marqueur de progrès examine l'ampleur du travail collaboratif, de la contribution, de l'influence et des actions de plaidoyer des parties prenantes nationales en faveur de la formulation et de la diffusion de nouveaux cadres politiques et juridiques, ou révisés, renforçant la nutrition (par exemple, stratégies de communication et de plaidoyer mises en place pour soutenir la diffusion de politiques pertinentes). Il se concentre sur la manière dont les pays vérifient la cohérence politique et juridique entre les différents ministères et tentent d'élargir le soutien politique en encourageant l'engagement des parlementaires.

Il met également l'accent sur les efforts déployés par les parties prenantes du pays pour influencer les décideurs à soutenir des législations et politiques fondées sur des données probantes et favorisant l'autonomisation des femmes et des filles par des approches basées sur l'équité.

NOTE FINALE 3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Il existe une Stratégie nationale de communication dans laquelle une intervention de plaidoyer est décrite

Marqueur de progrès n° 2.3 : élaborer ou actualiser des cadres politiques et juridiques cohérents par le biais d'efforts coordonnés et harmonisés des parties prenantes nationales

Ce marqueur de progrès examine la coordination des contributions des parties prenantes des pays (partenaires gouvernementaux comme les ministères d'exécution, par exemple) et non gouvernementaux) visant à l'élaboration de cadres juridiques et politiques cohérents.

NOTE FINALE 3

(Une note par marqueur de progrès)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Au cours de la période écoulée, les documents cités plus haut ont été élaborés et/ou révisés : PNSAN, projet de décret, Plan National de Développement (PND 2018-2021)

Marqueur de progrès n° 2.4 : rendre opérationnels/faire respecter les cadres juridiques

Ce marqueur de progrès examine les mécanismes disponibles permettant de rendre certaines législations opérationnelles et de les faire respecter comme le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, les lois relatives à la protection de la maternité et des congés parentaux et paternels, les lois d'enrichissement des aliments, le droit à l'alimentation, entre autres.

NOTE FINALE 2

(Une note par marqueur de progrès)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Certaines lois existent mais toutes n'ont pas les textes d'application

Marqueur de progrès n° 2.5 : mener un suivi et rédiger des rapports pour l'apprentissage et le maintien de l'impact des politiques et de la législation

Ce marqueur de progrès examine les révisions et les évaluations des lois et politiques existantes afin de documenter les bonnes pratiques. Il explore le partage des connaissances disponibles entre les différents groupes de soutien des plateformes multi-acteurs.

NOTE FINALE 3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

L'analyse des anciens outils stratégiques a montré leurs limites par rapport aux nouveaux développements, nécessitant la révision de la Politique nationale de Nutrition vers la PNSAN

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 2

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer la mention « néant » (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	Appui technique et financier du SNU (UNICEF, PAM, FAO, OMS)
Donateur	
Secteur privé	Contributions techniques
Organisation de la société civile	Contributions techniques de la Société civile



PROCESSUS N° 3 : aligner les actions sur des résultats communs

L'alignement d'actions des différents secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition illustre l'ampleur et l'efficacité du travail collaboratif entre ces différents secteurs et parties prenantes. Il expose également comment les politiques et les lois sont rendues opérationnelles pour s'assurer que tout le monde, notamment les femmes et les enfants, bénéficient d'une amélioration de leur état nutritionnel. Ce processus sonde l'aspect opérationnel des cadres politiques et juridiques et leur concrétisation en réelles initiatives. Le terme « Cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats fixés et convenus par différents secteurs gouvernementaux et parties prenantes clés dans le cadre d'un processus négocié. Lorsque des résultats communs sont convenus à l'avance, les parties prenantes peuvent renforcer l'aspect nutritionnel de leurs actions par une coordination et une intégration accrue. Dans la pratique, un Cadre commun de résultats peut donner lieu à un ensemble de documents servant officiellement de point de référence à tous les secteurs et les parties prenantes qui travaillent ensemble pour le renforcement de la nutrition.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 2 : Cadre politique et juridique cohérent (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

Principales réalisations :

Elaboration et validation de la PNSAN

Participation à l'élaboration du PND 2018-2021

Marqueur de progrès n° 3.1 : aligner les actions existantes sur les cibles/stratégies nationales en matière de nutrition

Ce marqueur de progrès examine la manière dont les groupes d'acteurs ont fait le point avant d'aligner leurs propres plans et programmes nutritionnels afin de refléter les politiques et priorités nationales. Il se concentre sur l'alignement des actions des différents secteurs et parties prenantes pertinentes qui contribuent de façon significative à l'amélioration de la nutrition.

Veillez noter que si le marqueur de progrès 2.1 traite de la revue des politiques et de la législation, le marqueur de progrès n° 3.1 se concentre sur la revue des programmes et des capacités de mise en œuvre.

NOTE FINALE : 3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Le cadre stratégique multisectoriel de lutte contre la malnutrition et son plan opérationnel ont été élaborés depuis 2015. Ce plan est timidement mis en œuvre dans les secteurs impliqués du fait de la récession économique que connaît le pays en rapport avec la baisse depuis 3 ans des recettes pétrolières, principale source financière du CONGO. Le PAM, l'UNICEF et la FAO ont tout de même aidé au financement de certaines activités de ce plan opérationnel reprise dans le plan de travail CONGO-UNDAF 2017.

Marqueur de progrès n° 3.2 : traduire les cadres politiques et juridiques en un cadre commun de résultats pouvant être mis en œuvre afin de renforcer la nutrition aux niveaux national et local

Ce marqueur de progrès examine la capacité des parties prenantes nationales à s'harmoniser autour d'un cadre commun de résultats afin d'aligner efficacement les interventions pour améliorer la nutrition. Reconnu comme un guide d'exécution des actions à moyen et long terme, le cadre commun de résultats identifie clairement les objectifs de nutrition. En principe, il doit identifier les mécanismes de coordination (et les capacités connexes) et définir les rôles et responsabilités de chaque partie prenante. Il doit inclure une matrice d'exécution, un cadre de suivi et d'évaluation et des interventions chiffrées, ainsi que des estimations des coûts de plaidoyer, de coordination et de suivi et évaluation.

NOTE FINALE : 4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Il existe un plan opérationnel élaboré depuis 2015 dont la matrice comprend l'intitulé des activités programmées, les indicateurs de suivi-évaluation, les coûts des activités, les responsables et le chronogramme. Au nombre des activités prévues figurent celles du plaidoyer, comme par exemple organiser une table ronde de mobilisation des fonds.

Marqueur de progrès n° 3.3 : organiser et mettre en œuvre les priorités annuelles conformément au cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine le calendrier et la mise en œuvre des actions prioritaires aux niveaux national et local. Cela exige, d'une part, une compréhension claire des lacunes en termes de capacités de

livraison et, d'autre part, une volonté des parties prenantes nationales et mondiales de mobiliser l'expertise technique nécessaire afin de répondre rapidement et de manière coordonnée aux besoins identifiés.

NOTE FINALE : 4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE :

Le point focal SUN a organisé en avril 2017 une assemblée générale du comité adhoc de lutte contre la malnutrition au Congo, qui a examiné et adopté la feuille de route pour l'année 2017 ; feuille de route dont les activités ont été extraites du plan opérationnel sus évoqué au marqueur 3.2.

Marqueur de progrès n° 3.4 : assurer un suivi conjoint des actions prioritaires conformément au cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine l'utilisation de systèmes d'information pour le suivi de la mise en œuvre des actions prioritaires de renforcement de la nutrition. Il s'intéresse à la disponibilité de rapports d'avancement conjoints pouvant informer et orienter de façon claire et utile l'amélioration des interventions et contribuer à un ciblage harmonisé et à une prestation de services coordonnée au sein des parties prenantes nationales.

NOTE FINALE : 2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE :

la feuille de route pour l'année 2017 élaborée a été partiellement mise en œuvre du fait de l'insuffisance de financement.

Marqueur de progrès n° 3.5 : évaluer la mise en œuvre des actions pour comprendre, atteindre et maintenir leurs effets sur la nutrition

Ce marqueur de progrès examine l'évaluation des résultats et des réussites pour éclairer la prise de décisions de mise en œuvre et améliorer l'état nutritionnel en s'appuyant sur des données probantes.

NOTE FINALE : 3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Dans le cadre des interventions d'urgence dans deux départements (Bouenza et Pool) ayant accueilli des déplacés, une enquête post distribution monitoring avec prise des mesures anthropométriques a été réalisée conjointement entre le Gouvernement, les ONG et le système des Nations Unies pour évaluer l'impact de l'aide alimentaire sur l'état nutritionnel des bénéficiaires (les déplacés). Les résultats de cette évaluation sont disponibles et sont entrain d'être pris en compte par le bureau du Programme Alimentaire Mondial au Congo.

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 3

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	Le système des Nations Unies a appuyé le gouvernement dans la réalisation de certaines activités, notamment le PAM, l'UNICEF, la FAO et l'OMS
Donateur	-
Secteur privé	La Minoterie du Congo (MINOCO) continue à produire la farine fortifiée en fer et en acide folique.
Organisation de la société civile	Les ONG nationales intervenant en nutrition font partie intégrante de la plateforme nationale (comité adhoc de lutte contre la malnutrition). Elles ont réalisé des interventions de nutrition en 2017 dont celles en faveur des déplacés.

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 3 : cadre commun de résultats pour le Plan national de nutrition (programmation alignée)

(Par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

En dépit de la conjoncture économique difficile, quelques actions en faveur de la nutrition ont été réalisées avec l'appui des partenaires au développement .



PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources

L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux visant à mettre en œuvre des actions de renforcement de la nutrition est essentielle pour définir les besoins de financement. Cette évaluation se base sur la capacité de suivi des dépenses prévues et réelles de nutrition des ministères gouvernementaux concernés et des partenaires externes. Posséder des plans avec des actions clairement chiffrées permettent aux autorités gouvernementales et aux parties prenantes clés (ONU, donateurs, secteur privé, société civile) de s'aligner et de trouver les ressources pour répondre aux priorités nationales, d'estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre et d'identifier les déficits de financement.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 4.1 : chiffrer et évaluer la faisabilité financière du cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine la contribution du gouvernement et des parties prenantes nationales à l'estimation des coûts d'actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition dans les secteurs pertinents (il existe de nombreuses façons de faire une estimation des coûts, notamment à travers une révision des dépenses actuelles ou une estimation des coûts unitaires).

NOTE FINALE : 4

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Les ONG nationales intervenant en nutrition font partie intégrante de la plateforme nationale (comité adhoc de lutte contre la malnutrition). Elles ont réalisé des interventions de nutrition en 2017 dont les interventions en faveur des déplacés.

Marqueur de progrès n° 4.2 : assurer un suivi du financement de la nutrition et rédiger des rapports à ce sujet

Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et des parties prenantes nationales à procéder à un suivi transparent des données financières, des fonds qui leur sont alloués et de leurs dépenses (si disponibles) à destination d'actions spécifiques à la nutrition ou y contribuant dans certains secteurs. Ce marqueur de progrès vise également à déterminer si des rapports sur le suivi financier des dépenses de nutrition sont rédigés et si les données de ce suivi sont partagées en toute transparence avec les autres partenaires de la plateforme multisectorielle, y compris le gouvernement.

NOTE FINALE : 0

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE :

Les rapports de suivi financier des décaissements réalisés et des dépenses effectuées à partir du plan de travail 2017 conjoint Gouvernement-UNDAF volet sécurité alimentaire et nutritionnelle ne sont pas disponibles. Il s'agit d'une faiblesse qu'il convient de combler.

Marqueur de progrès n° 4.3 : renforcer et aligner les ressources, et notamment, combler les déficits de financement

Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et d'autres parties prenantes nationales à identifier les déficits de financement et mobiliser des fonds supplémentaires grâce à un alignement et une allocation budgétaires optimisés, des initiatives de plaidoyer et la mise en place de mécanismes spécifiques.

NOTE FINALE : 0

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE :

(Le Gouvernement examine ou identifie les déficits de financement de manière globale c'est –à-dire pour tout le budget de l'Etat mais pas de manière spécifique à la nutrition.

Marqueur de progrès n° 4.4 : concrétiser les promesses de financements

Ce marqueur de progrès examine la manière dont les gouvernements et les parties prenantes nationales concrétisent leurs promesses de financements. Il prend en compte la capacité des donateurs à décaisser les fonds en temps et en heure et dans le respect du calendrier fiscal.

NOTE FINALE : 0

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE : Rien ne se fait dans le sens préconisé par le marqueur 4.4.

Marqueur de progrès n° 4.5 : assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour soutenir les résultats des mises en œuvre et leurs répercussions sur la nutrition

Ce marqueur de progrès examine la manière dont le gouvernement et les parties prenantes nationales s'engagent pour garantir un financement prévisible et pérenne pour un plus grand impact et de meilleurs résultats. Il tient compte des changements importants comme le continuum entre le financement humanitaire à court terme et celui du développement à long terme, de la mise en place de mécanismes de

financement souples mais prévisibles et de la manière de combler les déficits de financement de façon durable.

NOTE FINALE : 0

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE :

Les difficultés conjoncturelles n'ont pour l'heure pas permis la réalisation de cette activité.

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 4

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer la mention « néant » (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	Le système des Nations unies a pu mobiliser quelques financements qui ont modestement permis de réaliser certaines activités. La mobilisation a été remarquable dans la réponse humanitaire en faveur des déplacés du département du Pool
Donateur	
Secteur privé	
Organisation de la société civile	

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

En matière de mobilisation des ressources en faveur de la nutrition pour le développement, un effort important reste à fournir. Cela reste un des principaux défis à relever

NOUVEAU MARQUEUR DE RÉSULTATS : Examen des progrès réalisés dans l'intensification des interventions spécifiques et sensibles au cours des 12 derniers mois

En accord avec le système MEAL du Mouvement SUN, ce marqueur de résultats examine comment les processus mis en place contribuent efficacement à l'intensification des interventions spécifiques et sensibles à la nutrition. Conformément aux principes d'équité, d'égalité et de non-discrimination, les participants sont invités à réfléchir aux progrès de leur mise en œuvre, en tenant compte de la portée géographique et du ciblage des enfants, adolescentes et femmes (ex. : même village, ménage ou individu) ou l'intégration d'interventions nutritionnelles dans des programmes sectoriels (ex. : éducation nutritionnelle dans les écoles pratiques d'agriculture ou approvisionnement d'aliments complémentaires enrichis pour les jeunes enfants dans le cadre de l'aide alimentaire).

NOTE FINALE : 3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE :

Listing des activités réalisées	Couches bénéficiaires	Ministères concernés	Zones géographiques
Interventions du ministère en charge de l'agriculture appuyées par la FAO/Congo			
Appui au développement de l'horticulture urbaine et périurbaine	Groupements des maraîchers de Pointe-Noire et de Ouessou	MAEP, Mairie de Ouessou, Mairie de Pointe-Noire	Pointe-Noire et Ouessou
Appui à l'élaboration de la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle	Nutritionnistes, Utilisateurs des données sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle	MAEP MSP	Ensemble du pays

Appui à la Promotion de la filière manioc en République du Congo à travers l'approche Champs Ecoles Paysans (CEP).	Paysans membres des groupements Personnel des structures décentralisées de l'Etat (Chefs de secteurs agricoles)	MAEP	Plateaux Cuvette Pool Bouenza
Recensement général de l'Agriculture (RGA MAEP) ;	Décideurs Gestionnaires de projets Utilisateurs des données statistiques	MAEP	Ensemble du pays
Appui aux petits producteurs de haricots des Districts de Boko-Songho et Loudima.	Petits producteurs de haricot Personnel des structures décentralisées de l'Etat	MAEP MRSIT	Loudima et Boko-Songho dans la Bouenza
Appui à l'actualisation du plan directeur de la recherche agricole	IRA ; CNSA ; Utilisateurs des produits de la recherche agricole.	MRSIT MAEP	Ensemble du pays
Assistance technique sur les statistiques, les zones protégées et des études biologiques sur la pêche pour le Projet de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentale (PD-PAC)	Groupements des pêcheurs ; Personnel des structures décentralisées de l'Etat ; Administration centrale.	MAEP	Pikounda Ntokou Mpouya

Appui à l'élaboration d'un plan d'action de lutte contre la Chenille légionnaire d'automne (Spodoptera frugiperda)	Petits producteurs de maïs ; Direction de la production et de la protection des végétaux	MAEP	Ensemble du pays
Appui à la gestion durable de la faune sauvage et du secteur de la viande de brousse	Communautés des chasseurs ; Administration centrale.	MEF	Liouesso (Sangha) Ingolo 1 (Zanaga, Lékoumou)
Appui à la gestion intégrée des Mangroves, des zones humides associées et des écosystèmes forestiers côtiers	ONG locales (AND, CNC, AJVK); Communautés riveraines ; Administration centrale ; Mairie de Pointe-Noire.	MEF MTE MRSIT	Bas-Kouilou Nzambi Conkouati Noumbi
un atelier régional sur la lutte contre les zoonoses dans le cadre de l'approche « One health ».	Espace Communauté Economique des Etas d'Afrique Centrale(CEEAC)	Ministère de l'agriculture et élevage, ministère de la santé,	Pays de l'espace CEEAC
Activités du ministère en charge de la santé appuyées par l'UNICEF/Congo			
4 ateliers de formation sur la promotion de l'allaitement maternel en milieu hospitalier dans 4 départements sur 12	Couple mère - enfants	Ministère de la santé et de la Population	5 départements sur 12 : Brazzaville, Lékoumou, Plateaux, Likouala, Cuvette
2 ateliers de formation des relais communautaires sur les pratiques familiales	Communauté à travers les relais communautaires		2 départements sur 12 : Lékoumou, Brazzaville(Madibou).

essentielles dans le cadre de la mise en place des foyers d'apprentissage, de récupération nutritionnelle et d'Eveil				
-Assistance humanitaire aux personnes déplacées du Pool	Ménages déplacés	ONGs avec l'appui du PAM	2 départements touchés par l'urgence : Pool et Bouenza	
-Prise en charge de la malnutrition modérée chez les femmes Enceintes et Allaitantes et des enfants de 6-59 mois	Personnes malnutries, notamment, enfants de 6 -59 mois, femmes enceintes, femmes allaitantes	ONGs avec l'appui du PAM		
Prévention de la malnutrition chronique chez les enfants de 6-23 mois	enfants de 6 -59 mois	ONGs avec l'appui du PAM		
Prévention de la Malnutrition aigüe modérée chez les femmes enceintes et allaitantes	femmes enceintes, femmes allaitantes	ONGs avec l'appui du PAM		
-Prise en charge de la malnutrition aiguë sévère	Enfants	Ministère de la Santé	2 départements touchés ayant des déplacés : Pool et Bouenza	
Organisation de 3 ateliers de formation dans le cadre de la préparation de la réponse aux urgences dans deux départements	Agents de l'hygiène	Ministère de la santé avec l'appui de l'OMS	2 départements touchés ayant des déplacés : Pool et Bouenza	

(Pool et Bouenza) sur les thèmes : sécurité sanitaire des aliments, les techniques de traitement et de conservation de l'eau dans les ménages				
Interventions du Ministère en charge des affaires sociales				
Formation : existence d'un module sur la nutrition à l'institut national du travail social avec comme volume 20h ;	60 étudiants (futurs travailleurs sociaux)	Ministère des affaires sociales et de l'action humanitaire	Brazzaville	
Assistance humanitaire des personnes victimes de catastrophes et de déplacement forcé.	-environ 6000 déplacé du pool -environ 10.000 sinistrés du Niari et de la likouala	Ministère des affaires sociales et de l'action humanitaire	Pool, Likouala, Niari, Lekoumou, Bouenza	

Annexe 1 : Priorités identifiées

Veillez décrire l'état des priorités identifiées dans la cadre de votre récente évaluation conjointe (par exemple, 2016-2017)

Priorités identifiées dans le cadre de votre récente évaluation conjointe	Avez-vous répondu à cette priorité ?	Quelles actions ont été mises en œuvre pour répondre à cette priorité ?	Avez-vous bénéficié d'une assistance technique externe pour répondre à cette priorité ?
<i>Indiquez la priorité ci-dessous.</i>	<i>Oui ou non</i>	<i>Veillez indiquer les contributions des parties prenantes (gouvernement, Nations Unies, organisations de la société civile, donateurs, etc.)</i>	<i>Si oui, merci de donner des explications.</i>
1. Elaboration du plan de renforcement des capacités des Ressources humaines en nutrition	oui	Le plan de renforcement des capacités a été élaboré et validation par le comité des Experts du Comité ad'hoc national de lutte contre la malnutrition avec l'appui du PAM, de la FAO, de l'UNICEF et de ONG (Médecin d'Afrique)	OUI par l'Expertise des cadres de ces structures
2. Organisation de l'atelier d'évaluation de l'exécution du plan opérationnel de lutte contre la malnutrition et élaboration de la feuille de route des 3 prochaines années	Partiellement	Les outils d'évaluation ont été élaboré et par faute de moyens cette activité n'a pas été organisée avec l'appui du PAM, de la FAO, de l'UNICEF et de ONG (Médecin d'Afrique)	OUI par l'Expertise des cadres de ces structures

3. Relecture du projet de décret instituant le Conseil national de lutte contre la malnutrition	oui	Il a été organisé la réunion de relecture du décret prenant en compte la configuration actuelle avec l'appui des agences des Nations Unies membre du Comité ad'hoc national de lutte contre la malnutrition	OUI par l'Expertise des cadres de ces structures
4. Organisation des travaux sur l'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources :	Partiellement	Les travaux de préparations ont été organisé et par faute de moyens cette activité n'a pas été organisée avec l'appui des agences des Nations Unies membre du Comité ad'hoc national de lutte contre la malnutrition	OUI par l'Expertise des cadres de ces structures
5. Mise en place du Mécanisme de suivi & évaluation en matière de nutrition	NON	Activité non organisée pour des raisons de manque de financement ;	
6. Mission d'échanges à l'extérieur prélude à la réalisation du Diagnostic de la situation nutritionnelle en République du Congo	NON	Activité non organisée pour des raisons de manque de financement ;	
7. Organisation de l'étude diagnostique de la situation nutritionnelle en République du Congo ;	OUI	Cette activité a été mené et est en cours avec l'appui du PAM et le Ministère du plan à travers la Direction Générale du Plan et du Développement;	OUI par l'Expertise des cadres de ces structures et surtout le financement
8. Organisation de la journée de sensibilisation sur la nutrition avec le secteur privé	NON	Activité non organisée pour des raisons de manque de financement	
9. Participation à la téléconférence du Mouvement SUN	Oui	L'équipe du Congo a participé à toutes les téléconférences du Mouvement SUN avec les partenaires membres du Comité ad'hoc national de lutte contre la malnutrition	OUI par l'Expertise des cadres de ces structures
10. Organisation de la table ronde des bailleurs de fonds	NON	Activité non organisée pour des raisons de manque de financement ;	

Veuillez dresser une liste des priorités clés de la plateforme multi-acteurs pour 2018-2019

Songez à ce qui a bien fonctionné au cours de l'année passée et quels objectifs réalisables peuvent être identifiés et priorisés. Précisez également les priorités spécifiques au réseau.

1. Finalisation de l'étude diagnostique de la situation nutritionnelle en République du Congo

2. Mission d'échanges à l'extérieur prélude à la réalisation du Diagnostic de la situation nutritionnelle en République du Congo

3. Mise en place du Mécanisme de suivi & évaluation en matière de nutrition

4. Organisation de la table ronde des bailleurs de fonds

5. Participation à la téléconférence du Mouvement SUN

6. Organisation de la journée de sensibilisation sur la nutrition avec le secteur privé

7. Organisation de l'atelier d'évaluation de l'exécution du plan opérationnel de lutte contre la malnutrition et élaboration de la feuille de route des 3 prochaines années

Si vous souhaitez obtenir une aide externe des réseaux mondiaux et/ou des mécanismes techniques externes, par le biais du Secrétariat du Mouvement SUN, merci de fournir les informations nécessaires.

...

Annexe 2 : Planification des mesures et interventions d'urgence

<p>Au cours de la période de ce rapport (c'est-à-dire l'année passée), le pays a-t-il dû faire face et répondre à une situation de crise humanitaire ? Si la réponse est oui, combien de temps a duré cette crise et de quel type d'urgence s'agissait-il (catastrophe naturelle ou climatique, violences entre des communautés, conflit armé, etc.) ?</p>	<p>Oui ou non : Oui</p> <p>Merci de fournir des explications :</p> <p>Catastrophes naturelles et conflits armés ayant entraîné le déplacement des populations de leurs lieux de résidence habituels</p>
<p>Le pays dispose-t-il d'un plan national de mesures et d'interventions d'urgence ? Si c'est le cas, est-ce que ce plan inclut des actions et indicateurs de nutrition (spécifiques à la nutrition et y contribuant) ?</p>	<p>Oui ou non : oui</p> <p>Merci de fournir des explications :</p> <p>Stratégie de gestion et de réduction des catastrophes ; Protocole humanitaire avec le HCR « renforcement des capacités en matière de protection, assistance aux réfugiés et aux déplacés internes en République du Congo » signé le 21 novembre 2017.</p> <p>Ces deux instruments contiennent en leur sein des plan d'action concernant la nutrition</p>
<p>Est-ce que la plateforme multi-acteurs participe aux discussions et à la planification des mesures et interventions d'urgence ? Si la réponse est oui, est-ce qu'elle collabore avec les partenaires humanitaires et comment conjugue-t-elle les activités de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>Oui ou non : oui</p> <p>Merci de fournir des explications :</p> <p>Avec le HCR, CARITAS Congo, Médecins d'Afrique (MDA), Croix Rouge, PAM.</p> <p>Par les activités de relèvement :</p> <p>Relance des activités productives ; Reconstruction des logements ; Dotation en termes de vivres.</p>
<p>Qu'est-ce qui limite, au niveau national, les possibilités de faire le lien entre actions de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>Merci de fournir des explications :</p> <p>Des ressources insuffisantes qui ne permettent pas de financer les projets retenus</p>


--	--

Annexe 3 : garantir l'égalité des sexes et faire en sorte que les femmes et les filles soient au cœur de l'action du Mouvement SUN

<p>1. Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec un ministère gouvernemental en charge de l'égalité de genre/de la condition féminine ? Si la réponse est oui, quelle est la dénomination de ce ministère ?</p> <p>Si cela ne se fait pas dans le cadre de la plateforme multi-acteurs, comment travaillez-vous avec ce ministère ?</p>	<p>Oui ou non :</p> <p>OUI</p> <p>Merci de fournir des explications :</p> <p>Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement</p>
<p>2. Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec d'autres organismes non gouvernementaux en charge de l'égalité des sexes et de l'autonomie des femmes (ONU Femmes ou organisations de la société civile) ?</p> <p>Si c'est le cas, quels sont ces organismes ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>OUI</p> <p>Merci de fournir des explications :</p> <p>Le Ministère travaille en partenariat avec l'ONU Femmes , UNECA, le FNUAP, le PNUD, la Banque Mondiale, la Commission de l'Union Africaine(PTF) et avec près de 500 associations travaillons dans le cadre de l'égalité de genre.</p>
<p>3. Comment la plateforme multi-acteurs assure-t-elle l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de leur plan de travail ?</p>	<p>Merci de fournir des explications :</p> <p>au travers du suivi des plans stratégiques sectoriels et le renforcement des capacités</p>
<p>4. Quelles mesures la plateforme multi-acteurs a identifié et mis en œuvre pour garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au niveau des communautés ?</p>	<p>Merci de fournir des explications :</p> <p>la lutte contre la faim étant au cœur des actions gouvernementales, un appui est accordé aux femmes au travers des activités génératrices de revenus qui favorisent la bonne nutrition</p>
<p>5. Avez-vous analysé ou répertorié les politiques, lois et réglementations de nutrition existantes d'un point de vue du genre ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>Non</p>

<p>6. Existe-t-il dans votre pays une stratégie ou une politique d'autonomisation des femmes et/ou d'égalité de genre ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>OUI</p> <p>Merci de fournir des explications :</p> <p>Politique nationale genre, Programme national sur le leadership féminin, plan d'action d'Amélioration des femmes vivant avec le VIH</p>
<p>7. Des initiatives de plaidoyer ont-elles été prises pour promouvoir des lois et des politiques sensibles au genre et en faveur des femmes dans le domaine de la nutrition ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>OUI</p> <p>Merci de fournir des explications :</p> <p>Rencontres et sensibilisations organisées avec les parlementaires , les autorités départementales, les associations et les partenaires au développement.</p>

Annexe 4 : plaidoyer et communication pour la nutrition

<p>Travaillez-vous avec les médias pour porter haut et fort les messages clés, sensibiliser le public et réclamer que soient prises des initiatives en faveur de la nutrition ?</p>	<p>Oui ou non : Oui</p> <p>Exemples :</p>  <p>http://groupecongomedias.com/congo-valide-politique-nationale-de-securite-alimentaire-nutritionnelle/</p>
---	--

<p>Les parlementaires contribuent-ils activement à l'amélioration de la nutrition en collaboration avec la plateforme multi-acteurs ?</p>	<p>Oui ou non : Oui</p> <p>Exemples :</p> <p>Création de l'alliance parlementaire pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (organe très récent)</p>
<p>Un ou plusieurs ambassadeurs de la nutrition (comme des dirigeants politiques de haut niveau, des célébrités, des journalistes, des chefs religieux, etc.) ont-ils été nommés pour promouvoir activement la nutrition aux niveaux national et/ou local ?</p>	<p>Oui ou non : Non</p> <p>Si la réponse est oui, merci d'indiquer qui sont ces ambassadeurs, de décrire la manière dont ils se mobilisent, de préciser qui sont les parties prenantes qui les soutiennent dans leur travail et quels résultats ont été obtenus. Merci également de fournir des documents pertinents comme des plans de mobilisation d'ambassadeurs de la nutrition, des discours, des communiqués de presse, des articles de journaux, des clips vidéo et tout autre document, etc.</p> <p>Exemples :</p>
<p>Avez-vous documenté les réussites et les meilleures pratiques des campagnes de plaidoyer visant à lutter contre la malnutrition par des initiatives multi-acteurs et multisectorielles et les avez-vous partagés avec vos partenaires nationaux, régionaux et mondiaux ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples précis de réussites et de meilleures pratiques que vous avez documentées, d'indiquer quelles parties prenantes ont participé à la collecte d'informations et à la rédaction et de quelle manière vous les avez communiquées. Merci de fournir des documents pertinents comme des études de cas ou des rapports sur des campagnes de plaidoyer réussies et/ou les meilleures pratiques, etc.</p> <p>Exemples :</p>

<p>Envisagez-vous d'organiser à l'avenir un évènement de haut niveau sur la nutrition ?</p>	<p>Oui ou non : Oui</p> <p>Si la réponse est oui, merci de fournir des informations sur les objectifs et les résultats escomptés de l'évènement, sur les principales parties prenantes que vous souhaitez inviter, et sur les dates et le lieu de l'évènement.</p> <p>Informations :</p>
--	--

Annexe 5 : participants à l'évaluation conjointe de 2018 de la plateforme multi-acteurs nationale

N°	Intitulé (Madame/Monsieur)	Nom	Organisation	Rôle spécifique au sein du Mouvement SUN (le cas échéant)	Adresse électronique	Téléphone	La personne doit-elle être ajoutée à la liste de diffusion du Mouvement SUN ?
01	Mr	Jean-Baptiste ONDAYE	Présidence de la République/ Secrétaire Général de la Présidence de la République (SGPR)	Point focal SUN- Congo/Président de la plateforme	Ondaye_jb@yahoo.fr		oui
02	Mme	VOUMBO MATOUMONA Yvonne Valérie Yolande	Présidence de la République/Conseiller du	Membre de la plateforme			Non

			Président de la République				
03	Mr	NDINGA Mathias Marie-Adrien	Présidence de la République/Directeur de cabinet du SGPR	Membre de la plateforme	ndinga01@yahoo.fr		Oui
04	Mr	Bany Roland Didier	Présidence de la République/Assistant du SGPR	Membre de la plateforme	bany_roland@yahoo.fr	+242055 236933	Oui
05	Mr	GANGA ZANDZOU Ulrich Jeanin Aymar	Présidence de la République/Assistant du SGPR	Membre de la plateforme	jeaningangaz@gmail.com	+242050 591566	Oui
06	Mme	MANDZONDZO-OLLANDET Julie Chantal	Présidence de la République/Attachée du SGPR	Membre de la plateforme			Non
07	Mr	MAMPOUYA-MBAMA Franck	Ministère du Plan/Directeur Général du Plan et développement	Membre de la plateforme	Franck_mampouya@hotmail.com		Non
08	Mr	NITOUMBI Aimé Blaise	Ministère du Plan/ attaché à l'intégration régionale	Membre de la plateforme	aimeblaisenioumbi@gmail.com		Non
09	Mme	DHELLOT Renée Jocelyne	Ministère de l'Enseignement Supérieur/Directrice des affaires académiques	Membre de la plateforme			Non

10	Mme	BAKOU Arlette Raymonde	Ministère de la promotion de la femme/ Directrice Générale de l'intégration de la femme au développemen t	Membre de la plateforme			Non
11	Mr	GNIMI Christophe	Ministère de la Santé et de la Population/ Collaborateur à la direction de l'hygiène	Membre de la plateforme			Non
12	Mr	EKOLOBONGO AKOLI Raphael	Ministère des affaires sociales et de la solidarité/Direc teur des études et de la planification	Membre de la plateforme			Non
13	Mme	AYENOUE Angèle	PAM/ Chargée de programme/ nutrition	Membre de la plateforme			
14	Mr	SAYA MABA Marius	FAO/Assistant Représentant chargé de programme	Membre de la plateforme			